



2025-38

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) :
Nombre de
suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

24 septembre 2025

Date d'affichage

25 septembre 2025

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GISY LES NOBLES**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an 2025 le trente septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, Le Maire.

Etaient présents : MMES et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, RAVANEL Marie-Paule à BABOUHOT Patrick, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

Absent : SALMON Bryan.

Est nommée secrétaire de séance : FLEURY Aliète

OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024 (R.P.Q.S.)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

– **adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024 et précise que ce rapport sera déposé sur le site services eau France.

Fait à Gisy Les Nobles

La secrétaire de séance

FLEURY Aliète

Le Maire
Patrick BABOUHOT
89140